

les signataires des deux manifestes de la droite et du centre droit; je connais des membres de ces deux fractions de l'Assemblée qui n'ont pas été convoqués, s'agit-il seulement d'un petit comité? je ne tarderai pas à le savoir.

L'assemblée retourne à la discussion du budget. Il en est temps, si elle désire avoir liquidé sa situation avant le 1^{er} avril, époque où sera épuisé le dernier douzième provisoire voté par anticipation.

La discussion n'a encore présenté que peu d'intérêt, parce qu'elle n'a porté que sur les principes généraux, et qu'aucun nouvel impôt n'est encore en délibération. M. Germain, reprenant sa séance de l'année dernière, a demandé des économies dans l'ordonnement général du budget. Il lui semble que la banque de France, dont nous avons fait la fortune, par cela seul qu'elle a été le banquier de nos divers financiers, exige encore de nous un taux d'intérêt trop considérable en exigeant autant de celui que la banque d'Italie reçoit de son gouvernement. L'orateur estime qu'il serait possible de faire, en outre, une réduction d'une vingtaine de millions sur la trésorerie par une meilleure organisation des comptes courants, des bons du trésor et des recettes générales.

M. Germain est, du reste, bien dépassé par son successeur à la tribune, l'honorable M. Raudot, qui a demandé 250 millions de réductions sur le chapitre des dépenses. M. Thiers, qui reparait à l'Assemblée, en saute sur son banc. M. Raudot n'a trouvé, du reste, rien d'étonnant à l'étonnement du chef du pouvoir, car il nous révèle que ce dernier vient, au contraire, à ajouter au déficit 525 millions de dépenses nouvelles appliquées à l'armée.

Il n'est que trop vrai, c'est M. Thiers lui-même qui est venu docement à la tribune nous confirmer cette petite surprise. Ce sont des fortifications à agrandir, des canons à fondre, des frais d'occupation allemande, des subsides aux chemins de fer, etc. Il pourrait même se faire qu'il y eût encore quelques centimes oubliés. Mais, ajoute le terrible homme, mais qu'on ne nous accuse pas pour cela d'avoir trompé l'Assemblée. Car si nous ne l'en avons pas prévenue à l'occasion du budget, c'est que nous avons l'intention d'en faire un compte de liquidation à part... Vous voyez combien cette considération change les choses. Du moment que c'est un compte à part... Cela nous dispensera-t-il de les payer? m'a demandé mon voisin de droite.

Du reste, M. Thiers nous a donné une bien bonne raison pour apaiser l'impression de cette mauvaise nouvelle. « C'est, nous a-t-il dit, que tout cet argent est pour l'armée. Je suis résolu à ne pas me laisser prendre au dépourvu comme mon prédécesseur. Je l'ai déclaré à tous les ambassadeurs étrangers. » On ne dit pas ce que les ambassadeurs ont répondu.

Tandis que nous montrons ainsi les dents à toutes les puissances à la fois, l'Italie a le don de nous faire ravalier périodiquement, tous les samedis, nos interpellations au sujet du saint-siège. Quand est venu le moment de fixer l'ordre du jour de samedi, la gauche et le centre ont voté le renvoi à plus tard du rapport sur les pétitions catholiques, malgré l'insistance de M. Chesnelong et de la droite. Le prince de Joinville a été seul à ne voter ni pour, ni contre. Il s'est levé, mais... pour aller prendre son chapeau; la droite l'a suivi des yeux avec quelque surprise.

Le duc d'Aumale n'avait pas attendu le dernier moment; il avait déjà quitté la salle.

Les députés de la droite ont décidé de faire imprimer les deux admirables discours prononcés par M. Depierre contre l'Internationale.

On annonce que le conseil d'enquête sur la capitulation de Metz s'est prononcé, à l'unanimité, pour blâmer la conduite du maréchal Bazaine sur onze chefs, et, à deux voix de majorité, pour qu'il soit renvoyé devant un conseil de guerre.

Lundi prochain, l'éditeur Dentu fera paraître l'ouvrage du duc de Gramont, sous ce titre: *La France et la Prusse avant la guerre*; c'est un beau volume de 423 pages. L'ancien ministre essaie de se justifier de la part qu'il a eue à nos catastrophes, mais le duc de Gramont ne croit pas pouvoir livrer à la publicité certains documents dont il a été en possession comme ministre. Ce volume est une pièce historique à joindre à celles qui ont déjà été publiées. Le duc de Gramont fait, dans sa préface, un aveu qui est la condamnation écrasante de la politique napoléonienne; voici cet aveu: « Les événements de 1866 sont et restent la cause première de tous ces maux, de même que ceux de 1859 ont été le préambule de la grandeur prussienne. Il y a, entre ces trois dates, 1859, 1866, 1870, une corrélation manifeste qui n'échappe pas aux esprits sérieux. »

M. Jules Motu, directeur du *Radical* et membre du Conseil municipal de la Seine, a été, comme vous le savez, mis en état d'arrestation pour banqueroute simple et abus de confiance. On me dit que M. Motu a été mis aujourd'hui en liberté sans caution. C'est M. Dorian qui se serait porté garant. Au même temps qu'on annonçait l'incarcération du directeur du *Radical*, le bruit courait qu'un autre conseiller municipal venait de fuir, laissant derrière lui un déficit considérable. Cette rumeur ne s'est pas confirmée ce matin.

J'ai le regret de vous communiquer une triste nouvelle: celle de la mort de M. Cochon. L'honorable préfet de Seine-et-Loire est décédé hier soir à 9 heures. Ce dévouement était du reste prévu. Une fièvre intense s'était déclarée ce matin, vers onze heures, et depuis ce moment, les médecins avaient perdu tout espoir.

Le départ de M. Fournier pour Rome est irrévocablement fixé à demain dimanche; c'est la lettre de M. Geoffroy qui a institué ce retard.

Le conflit Cremer-Saisset est maintenant à peu près apaisé. Le général Chanzy, aidé de MM. de Carayon-Latour, Denfert et Schelcher a négocié un compromis qui va probablement mettre fin au débat. Il a été convenu que M. Cremer désavouerait la lettre injurieuse qu'il a adressée à l'amiral Saisset et que l'amiral, de son côté, démentirait les renseignements calomnieux qui lui avaient été fournis par le sieur Hahnson sur le compte de l'ex-général Cremer.

L'Ordre annonce que le nouveau journal bonapartiste le *Dimanche* dont je vous avais parlé, ne paraîtra pas pour des raisons que tout le monde connaît; ces raisons sont tout simplement le manque de fonds. On raconte à ce propos que l'empereur reçoit tous les jours, à Chislehurst, les députations de créanciers.

L'exécution de Genton, Lisbonne et Préau de Wedel, qui devait avoir lieu hier matin, a été contremandée au dernier moment.

M. le duc d'Aumale interviendrait, paraît-il, dans la discussion de la loi des finances, à propos du budget de la guerre. L'organisation actuelle de l'artillerie serait vivement critiquée par le prince, qui a visité avec un soin minutieux, disent ses amis, le matériel employé par le corps d'armée campé autour de Paris. M. le duc d'Aumale se proposerait en même temps de réclamer une réduction dans les dépenses.

Le bruit court qu'à la suite des perquisitions opérées au domicile de Gréber, chaussée Clignancourt, la police a mis la main sur les comptes-rendus des séances secrètes de la Commune. Dans le registre saisi se trouve l'analyse de toutes les séances, y compris celle du 20 mai, où fut votée l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville. Ce précieux document a été déposé aux archives du dépôt de la guerre, des copies en vont être faites pour être adressées aux capitaines instructeurs.

M. Jules Motu, directeur du *Radical* et membre du Conseil municipal de la Seine, a été, comme vous le savez, mis en état d'arrestation pour banqueroute simple et abus de confiance. On me dit que M. Motu a été mis aujourd'hui en liberté sans caution. C'est M. Dorian qui se serait porté garant. Au même temps qu'on annonçait l'incarcération du directeur du *Radical*, le bruit courait qu'un autre conseiller municipal venait de fuir, laissant derrière lui un déficit considérable. Cette rumeur ne s'est pas confirmée ce matin.

J'ai le regret de vous communiquer une triste nouvelle: celle de la mort de M. Cochon. L'honorable préfet de Seine-et-Loire est décédé hier soir à 9 heures. Ce dévouement était du reste prévu. Une fièvre intense s'était déclarée ce matin, vers onze heures, et depuis ce moment, les médecins avaient perdu tout espoir.

Le départ de M. Fournier pour Rome est irrévocablement fixé à demain dimanche; c'est la lettre de M. Geoffroy qui a institué ce retard.

Le conflit Cremer-Saisset est maintenant à peu près apaisé. Le général Chanzy, aidé de MM. de Carayon-Latour, Denfert et Schelcher a négocié un compromis qui va probablement mettre fin au débat. Il a été convenu que M. Cremer désavouerait la lettre injurieuse qu'il a adressée à l'amiral Saisset et que l'amiral, de son côté, démentirait les renseignements calomnieux qui lui avaient été fournis par le sieur Hahnson sur le compte de l'ex-général Cremer.

L'Ordre annonce que le nouveau journal bonapartiste le *Dimanche* dont je vous avais parlé, ne paraîtra pas pour des raisons que tout le monde connaît; ces raisons sont tout simplement le manque de fonds. On raconte à ce propos que l'empereur reçoit tous les jours, à Chislehurst, les députations de créanciers.

L'exécution de Genton, Lisbonne et Préau de Wedel, qui devait avoir lieu hier matin, a été contremandée au dernier moment.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

Séance du 16 mars 1872.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté. Reprise de la discussion du budget.

M. de Janzé développe un amendement tendant à autoriser la perception de trois nouveaux douzièmes provisoires et à ajourner la discussion du budget des dépenses des divers ministères jusqu'après le vote par la Chambre des impôts nécessaires pour équilibrer les ressources et les charges du Trésor.

L'auteur de l'amendement espère que, grâce à cet ensemble, les réformes à accomplir pourront être étudiées plus sérieusement.

M. de la Bouillerie combat cet amendement au nom de la commission, par ce motif qu'il est temps d'en finir avec l'expédient des douzièmes provisoires.

L'amendement Janzé, mis au voix, est rejeté.

La discussion s'engage sur l'article unique du projet relatif au budget des dépenses de 1872.

Sont adoptés sans débat les 8 premiers chapitres comprenant notamment le service de la dette consolidée et des capitaux remboursables à divers titres.

Sur le chapitre 9, relatif aux intérêts et à l'amortissement des emprunts faits à la banque, M. Wilson réclame la parole.

M. Wilson demande au gouvernement des explications sur la mesure par laquelle l'intérêt alloué à la banque a été élevé de 60 centimes à un franc. Cette élévation lui paraît peu justifiée.

M. le marquis de Fleury, sous-gouverneur de la Banque, répond que les rapports entre l'Etat et la Banque ont toujours été réguliers et qu'il repousse les assertions de l'honorable M. Wilson.

M. de Gouillard, ministre des finances par intérim, rappelle de son côté, les services rendus par la Banque à l'Etat et repousse également la partie du discours de M. Wilson, relative à l'élévation de l'intérêt.

M. Wilson insiste et demande que le ministre des finances négocie avec la Banque un arrangement aux termes duquel l'Etat ne paie pas l'intérêt de tout son compte délaour.

M. André demande que les 40 millions que la Caisse des dépôts et consignations a versés à la Banque pour le compte de l'Etat soient délaqués des crédits demandés pour l'amortissement des sommes dues à la Banque.

M. Germain répète ce qu'il a dit hier. L'Etat est débiteur d'une somme de 1 milliard (en chiffres ronds) à la Banque et il paie l'intérêt sur une somme de 1250 millions. Est-ce une situation régulière?

M. de Fleury répond que la Banque se conforme à ses traditions. Elle traite l'Etat comme un simple particulier à qui elle ne paie pas l'intérêt de ses comptes-courants.

M. Germain insiste au nom de l'intérêt public aussi respectable que celui de la Banque.

Le chapitre 9 est renvoyé à la commission après des observations entre MM. de la Bouillerie et André.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, dépose un projet relatif à la convention postale conclue entre la France et l'Allemagne.

L'urgence est déclarée. Mgr Dupanloup monte à la tribune. — Absent hier quand l'Assemblée a fixé son ordre du jour, le prélat annonce que, samedi prochain, alors que la discussion des questions financières sera assez avancée pour permettre à l'Assemblée de porter son attention sur d'autres sujets, il demandera à la Chambre le jour où les pétitions relatives à la question romaine pourront venir en discussion. (Applaudissement à droite.)

L'incident n'a pas d'autres suites et la discussion financière est reprise. Sont adoptés sans débat les chapitres allant de 10 à 17.

On passe au chapitre 18, relatif aux pensions des grands fonctionnaires.

M. de Clercq proteste contre la radiation ou la réduction de certaines pensions, qui constituent une dette sacrée, selon lui.

M. Guichard, au nom de la commission, répond que Napoléon III avait le droit de créer des pensions, comme bon lui semblait, mais que quand une obligation est sans base elle est nulle. Le chapitre 18 est adopté.

Sont également adoptés les chapitres allant de 19 à 24. Puis ceux de 24 à 29.

M. Raudot, sur le chapitre 30, relatif au traitement du président de la République, développe un amendement tendant à réduire d'un dixième le chiffre de cette indemnité. « Il importe, dit-il, que l'exemple du sacrifice vienne d'en haut. » Rejet de l'amendement Raudot. Adoption des chapitres 30 et 31.

M. Raudot, sur le chapitre 32, propose une réduction d'un dixième sur l'indemnité actuelle des députés.

M. de Lasteyrie combat cette réduction.

Rejet de l'amendement Raudot. Adoption des articles 32, 33 et 34. M. Raudot, sur le chapitre 35, relatif à l'administration centrale des finances, développe un amendement tendant à une réduction du personnel. M. de Gouillard répond que la question est à l'étude et viendra en son temps. Une première étude sur l'amendement Raudot est déclarée douteuse, à la seconde, l'amendement est rejeté. A la suite de la discussion. La séance est levée à cinq heures 45 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le texte des décrets instituant des Chambres de commerce à Roubaix et à Tourcoing :

Le Président de la République française; Sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce;

Vu la loi du 28 ventôse an IX, le décret du 23 septembre 1806, le décret réglementaire sur l'organisation des chambres de commerce, du 3 septembre 1851, et le décret du 17 janvier 1852;

Vu la demande de la chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, tendant à obtenir sa transformation en chambre de commerce;

La commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, entendue;

Décrète :

Art. 1^{er}. Il est créé une chambre de commerce à Roubaix (Nord).

La chambre a pour circonscription les deux cantons de Roubaix et le canton de Lannoy.

Art. 2. La chambre de commerce de Roubaix est composée de douze membres.

Art. 3. La chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix est supprimée.

Art. 4. Le ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Versailles, le 13 mars 1872.

A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

E. DE GOULARD.

Le Président de la République française;

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce;

Vu la loi du 28 ventôse an IX, le décret du 23 septembre 1806, le décret réglementaire sur l'organisation des chambres de commerce, du 3 septembre 1851, et le décret du 17 janvier 1852;

Vu la demande de la chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing, tendant à obtenir sa transformation en chambre de commerce;

La commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1^{er}. Il est créé une chambre de commerce à Tourcoing (Nord). La chambre a pour circonscription les deux cantons de Tourcoing.

Art. 2. La chambre de commerce de Tourcoing est composée de douze membres.

Art. 3. La chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing est supprimée.

Art. 4. Le ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Versailles, le 13 mars 1872.

A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

E. DE GOULARD.

Par décret du 5 mars 1872, M. Fijniaux a été nommé avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, en remplacement de M. Salveton, décédé, et a prêté serment à l'audience de chacune des deux juridictions.

Ils traversèrent ainsi la grande cour et montèrent l'escalier qui menait à la chambre d'Edgard. M. de Mévil continuait toujours son histoire, et Mme Mévil cherchant à lui échapper ou le tirant par le bras pour le faire avancer plus vite. A la fin, ils arrivèrent, au moment où Jacques entra dans les détails les plus clairs et les précis sur les terribles effets de ce fatal dix de carreau, et sur les conditions de ce duel inévitable. La baronne qui, depuis un moment, ne l'écoutait plus, ouvrit brusquement la porte et courut au lit où gisait le blessé : une large compresse appliquée sur son visage lui couvrait la moitié du front, un oeil et une joue. Le chirurgien était à ses côtés, lui tâtant le pouls et annonçant que l'accès de fièvre allait commencer. Son valet de chambre rassemblait ses habits et son linge, déchirés et tachés de sang; un autre domestique préparait les portions et la charpie.

Lorsque le blessé reconnut sa femme inclinée à son chevet, il tressaillit légèrement, et, lui tendant la main, il dit d'une voix affaiblie :

— C'est vous, Laure?... Pardonnez-moi le tourment que je vous cause... Ce n'est rien... une sottise que celle de jeu... Le bonheur aurait dû me rendre plus sage... Pardonnez-moi...

Laure pressa la main qu'il lui tendait, et fondit en larmes; depuis près de vingt-quatre heures, elle luttait contre un fatigant, le fantôme prenait enfin un corps; la force factice qui l'avait soutenue l'a-

bandonnait. Les pleurs qu'elle avait refoulés débordaient; elle se laissa tomber sur un fauteuil, à demi brisée.

Le chirurgien s'approcha d'elle avec un affectueux intérêt, et se pencha sur sa main, comme pour s'assurer si elle aussi n'avait pas la fièvre. Laure l'attira à elle par un mouvement rapide, et lui dit bien bas :

— La blessure est-elle grave ? y a-t-il du danger ?

— Pas le moindre, répondit-il tristement; mais je crains que M. le baron ne soit défiguré.

Mme Mévil se releva, et, revenant à son mari, elle lui dit d'une voix douce :

— Edgard, mon ami, je vous pardonne !

III.

LE LION ENTAILLÉ.

D'ici à quelques années, les conteurs qui auront à s'occuper de ce personnage qu'on appelait autrefois l'homme à bonnes fortunes, seront forcés, nous l'espérons bien, de recourir à des recherches archéologiques aussi érudites et aussi lointaines que s'il s'agissait d'un marbre d'Egine ou d'une feuille d'Herculanum. Un des traits distinctifs de ce caractère, chez les maris qui poursuivent, au-delà du sacrement, leur galante et conquérante carrière, c'est une propension singulière à décerner à leurs fem-

mes le rôle de consolatrices et de sœurs de charité quand viennent les revers et les catastrophes. — Soyez mon meilleur ami ! disent volontiers à leurs compagnons légitimes ces lions dévorants redevenus brebis et revenant au bercail à la suite de quelque mésaventure. Edgard Mévil aurait peut-être tenu à Laure ce conciliant langage et cherché, de la meilleure foi du monde, une seconde lune de miel dans sa convalescence, si des circonstances particulières n'avaient accru ses remords, froissés sa vanité, aggravé sa situation vis-à-vis de sa femme et ravivé en lui d'invisibles blessures, alors que sa blessure apparente était en voie de guérison.

D'abord, non-seulement Mme Mévil n'avait pas été dupe de la petite histoire arrangée, le premier jour, entre Edgard et ses témoins, pour donner à son duel une explication innocente; mais l'histoire vraie circula si vite et si bien du club dans les salons, des salons dans les coulisses, et des coulisses dans les boudoirs aristocratiques ou bohèmes, que Laure, renseignée, d'ailleurs surabondamment par ses amies, ne pouvait, à moins de reprendre ses rôles d'ingénue et de pensionnaire à tablier, avoir l'air de prendre un moment au sérieux l'épisode tragique du dix de carreau.

Pour le public, aussi bien que pour elle, il fut parfaitement avéré qu'Edgard, depuis le commencement de l'hiver, avait rendu des soins compromettants à M^{me} de Falsen, élégante et no-

ble Styrienne dont personne ne connaissait d'une façon bien précise les antécédents, l'origine et la position sociale, mais qui rachat ces allures de problème par une beauté souveraine, un grand état de maison, une réputation de valseuse inimitable, et la protection d'un prince allemand, possesseur de quelques lieues carrées et de quelques millions de revenu. Le prince était arrivé à Paris où il oubliait ses sujets et mangeait ses millions dans cet Eldorado qui sert de rendez-vous à toute l'Europe épicurienne et qui va de la Madeleine à la colonne de Juillet. Il avait quarante-cinq ans, une belle taille, des cheveux blonds, des moustaches grises, et autant d'esprit qu'un diplomate du Nord, naturalisé Parisien. Il commença par voir d'un oeil placide, bien que pénétrant, les assiduités d'Edgard auprès de M^{me} Falsen, Malheureusement, cédant à cette attraction magnétique qu'exercent sur les étrangers opulents et viveurs, les coulisses de l'Opéra, il adressa ses hommages enrichis de deux ou trois écrivains à une des sylphides du lieu, et choisit précisément cette même Coralie, ancienne connaissance d'Edgard et élevée depuis peu de temps du grade de figurante à celui de premier sujet. Coralie, brouillée avec Edgard depuis son mariage, avait voyagé à sa femme cette haine cordiale que les femmes du monde inspirent à ses pareilles. En outre, prenant au sérieux non pas les hommages du prince,

mais ses écrivains, elle s'imagina que si elle pouvait surprendre une intrigue quelconque entre M. Mévil et M^{me} Falsen, elle réussirait à amener un éclat, à désoler M^{me} Mévil, à compromettre la belle Styrienne vis-à-vis de son *marriage*, et à accaparer celui-ci avec accompagnement de diamants, de contrats de rentes et autres cailloux d'Outre-Rhin. L'imprudence ou l'étourderie de M^{me} de Falsen était venue en aide à ce projet machiavélique. Dans la matinée du samedi, Coralie avait su, par un de ces nouvelles curieuses et bavards qui ont un doigt dans la bonne compagnie et neuf dans la mauvaise, que M^{me} de Falsen avait promis à Edgard d'aller le soir au bal de l'Opéra, et de se trouver à minuit près de l'horloge. De qui le tenait ce colporteur de nouvelles à la main ? Peut-être d'Edgard lui-même dont la discrétion et la modestie n'avaient jamais été les vertus favorites. Quoi qu'il en soit, sans attendre de renseignements plus positifs, la danseuse avait écrit à Laure, en ayant soin de rendre sa lettre aussi ridicule que possible, afin de l'humilier dans son mari et de piquer sa curiosité. Elle avait aussi prévenu son prince allemand, s'attendant à une explosion de colère. Mais celui-ci, gardant un sang-froid magnifique, s'était borné à arranger les choses de façon à ne pas être dupe. Il avait suivi incognito M^{me} de Falsen à l'Opéra, avait assisté, derrière son masque, à sa rencontre avec le beau Mévil,